

Les gens d'affaires en appellent au fédéral pour les voies réservées : le Conseil intermunicipal de transport Laurentides appuie l'initiative

Sainte-Thérèse, le 25 janvier 2017 – Le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) exprime son soutien aux gens d'affaires de la région, dans le lancement d'une pétition appuyant la mise en place de voies réservées sur l'A-15, ainsi que le parachèvement de l'A-19 avec voies réservées au transport collectif, auprès du gouvernement fédéral.

D'ailleurs, cela fait des années que le CITL milite en faveur de ses deux projets. « La population de la région des Basses-Laurentides est en pleine croissance et elle n'a pas fini de croître », explique Sylvie Surprenant, mairesse de Sainte-Thérèse et vice-présidente du CITL. « Le résultat : une congestion routière déjà importante, qui n'a pas fini de s'intensifier. C'est pourquoi le CITL clame depuis des années que l'aménagement de voies réservées constitue une solution éprouvée pour désengorger le réseau et améliorer la mobilité. N'est-ce pas aberrant de penser que presque 200 trajets d'autobus empruntent l'autoroute 15, et qu'une majorité le fait dans la congestion? Imaginez les pertes en temps, en argent, en carburant! », d'ajouter Mme Surprenant.

Le CITL appuie donc la pétition qui est lancée et invite tous ses clients à la signer. Les usagers du transport collectif compteraient effectivement parmi les bénéficiaires directs de la concrétisation de ces projets. La pétition est disponible en ligne: <https://petitions.parl.gc.ca/fr/Petition/Details?Petition=e-742>.

Preuve de sa proactivité dans le dossier des voies réservées, le CITL se prépare à leur arrivée depuis plusieurs années. L'organisme a déjà commencé à penser aux bonifications qu'il pourrait apporter à son offre de services, dans le cas d'une concrétisation de ses projets.

-30-

À propos du CITL

Né du regroupement, en 2004, d'organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd'hui une population de 372 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l'île de Montréal.

Source : Conseil intermunicipal de transport Laurentides
Sophie Ouimet, communications
450 430-3011 poste 246